

L'APRAS : observer et agir ensemble

novembre 2015

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Développement social
- Habitat
- Partenariat / transversalité
- Pratiques professionnelles

Département

Ille-et-Vilaine (35)

Porteur(s) de l'action

Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS).

Objectif(s) et bref descriptif

Afin de garantir une veille sociale fine, étroitement liée à l'action de terrain et partenariale, l'APRAS réunit depuis 1977 les acteurs principaux des solidarités sur le bassin rennais, proposant non seulement « d'observer ensemble » mais également d'animer plusieurs dispositifs qui découlent de cette démarche d'observation partagée.



Credit photo : Gwendal Le Flem

Origine(s)

En 1977, une nouvelle équipe municipale s'installe à Rennes. Pour les nouveaux élus, il s'agit de s'appuyer sur l'ensemble des forces vives du territoire afin de mieux en percevoir les évolutions

mais également pour bâtir des réponses mieux adaptées et en synergie. Pour que la culture de « l'observer et du faire ensemble » s'enracine dans la durée, la Ville perçoit vite la nécessité de l'ancrer dans un cadre mutualisé. La même année, l'association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale (APRAS) est donc créée par trois types d'acteurs : la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les bailleurs HLM. L'engagement de ces derniers permet à l'APRAS de développer une activité de gestion de locaux. Situés en pied d'immeuble, ces espaces de convivialité prévus par la loi, représentent autant d'opportunités de mener une veille sociale. En gérant l'affectation et la facturation de ces locaux, l'APRAS est ainsi au contact régulier des habitants, des gardiens d'immeuble et du tissu associatif local. En effet, ces espaces peuvent aussi bien servir à accueillir des associations qu'être mobilisés par les habitants pour des événements familiaux par exemple.

En 2000, le Département d'Ille-et-Vilaine et la communauté d'agglomération de Rennes nouvellement créée (devenue métropole depuis le 1er janvier 2015) rejoignent l'APRAS. Progressivement, le terrain d'observation de l'association s'étend aux communes environnantes, jusqu'à couvrir tout le territoire intercommunal.

En 2011, la CAF d'Ille-et-Vilaine se retire du Conseil d'administration de l'APRAS mais demeure un partenaire important et poursuit son engagement financier et technique (transmission de données notamment). Depuis cette évolution, la gouvernance de l'APRAS est restée stable.

Description détaillée

Pour donner corps à son projet d'observation partagée et étroitement liée à l'action, l'APRAS se structure en trois pôles : le pôle « animation de proximité » qui comprend cinq personnes à temps plein, le pôle « observation sociale » qui repose sur deux équivalents temps plein et le pôle « actions partenariales » qui s'appuie sur les moyens humains des deux autres pôles, ainsi que sur deux personnes qui se consacrent au dispositif d'accès à la culture « Sortir ! », géré par l'APRAS.

Un pôle « animation locale » pour soutenir les initiatives locales

Le pôle « animation de proximité » assure la gestion d'environ 150 locaux répartis sur toute la ville de Rennes. L'occupation de ces espaces par des associations et des collectifs d'habitants assure une véritable dynamique dans chacun des quartiers rennais. Mais l'APRAS ne s'arrête pas là dans le soutien aux initiatives locales, puisqu'elle propose également une aide financière. En effet, l'association gère trois fonds mobilisables pour les projets portés par les habitants, même si ces derniers ne se sont pas constitués en association. Un premier fonds, abondé par les organismes HLM, s'élève à 50 000 euros, permettant d'attribuer des aides allant de 500 à 2000 euros par projet. Le deuxième fonds provient de la politique de la ville et permet de mobiliser 10 000 euros par an. Enfin, une troisième enveloppe permet un soutien de 3000 euros chaque année. Grâce à ces différents fonds, les habitants bénéficient d'un soutien concret et réactif. Sans même avoir besoin de se constituer en association, des habitants peuvent ainsi conduire des projets variés et concourant directement à l'activation et à l'entretien du lien social dans le quartier. Rien qu'en 2014, ce sont 63 initiatives d'habitants qui ont pu être soutenues financièrement, parmi lesquelles une chasse aux œufs en chocolat entre voisins, l'inauguration d'un jardin partagé, une formation collective aux premiers secours, l'organisation d'un concert...

Un travail de veille sociale partagé

Les habitants et les associations qui sont en contact avec les salariés du pôle « animation de proximité » constituent autant de points d'ancrage pour le travail de veille sociale réalisé par le pôle « observation sociale ». Aux débuts de l'APRAS, ce pôle réalise des études ponctuelles, notamment des diagnostics de territoire à l'échelle des quartiers, en partenariat avec l'une des deux universités rennaises.

Très vite, l'association souhaite aller encore plus loin, en organisant une démarche d'observation partagée et permanente. Pour ce faire, le pôle se lance alors dans la construction d'un tableau de bord, alimenté de manière partenariale et avec un degré de précision important, puisqu'il offre un aperçu des données pour chaque quartier de la ville et propose même un certain nombre d'indicateurs géolocalisés par îlot. Aujourd'hui, ce sont plus de soixante-dix partenaires qui nourrissent le tableau de bord mutualisé, parmi lesquels la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Communal d'Action Sociale de Rennes, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine mais aussi la police et la gendarmerie nationale. Cependant, pour éviter que la profusion de données nuise à la compréhension, l'APRAS réalise un travail de sélection et d'analyse, proposant des indicateurs clés classés en différentes rubriques. Toutes ces données sont accessibles en ligne, via un code d'accès distribué non seulement aux services de chaque institution membre de l'APRAS mais également à leurs élus ainsi qu'aux associations présentes sur le territoire. En partenariat avec le cabinet COMPAS-TIS, l'APRAS propose aussi un accès aux bases de données de l'INSEE, retravaillées pour en faciliter l'usage par tous. Il est ainsi possible pour tout utilisateur muni du code d'accès, d'obtenir des séries qui mettent en valeur les évolutions démographiques ou encore économiques sur plusieurs années. Chaque acteur peut ainsi se saisir de ces données pour réaliser un diagnostic quantitatif rapide sur les sujets qui l'intéressent directement. Mais la diversité des indicateurs proposés permet également à chacun de mieux connaître les différentes dimensions de son territoire et donc de mieux maîtriser le contexte de son intervention, voire même d'envisager des synergies inédites avec les acteurs d'autres champs de politiques publiques. Pour favoriser encore davantage l'appropriation de ces données par le plus grand nombre, des fiches sont en outre réalisées périodiquement par quartier et envoyées sous format papier à de nombreux acteurs locaux.

L'appropriation des travaux qu'elle produit est en effet un sujet de préoccupation majeur pour l'APRAS. De fait, l'association estime que l'observation n'a de valeur que si elle est utile à l'action. C'est pourquoi le pôle « observation sociale » consacre une partie importante de son temps à l'animation de séances de restitution d'études et accompagne les acteurs locaux dans leurs démarches de diagnostic. Par exemple, l'APRAS a été chargée de construire plusieurs outils de travail pour établir une analyse des besoins sociaux de manière participative, en liens étroits avec les habitants de plusieurs communes qui se sont regroupées pour l'occasion. L'association est aussi amenée à soutenir les centres sociaux qui doivent périodiquement mener un diagnostic pour le renouvellement de leur agrément par la Caisse d'Allocations Familiales. Outre une meilleure appropriation des résultats des études, l'animation de groupe de travail permet aussi à l'APRAS d'affiner son analyse. Ainsi une réunion animée par l'APRAS au sein d'une école a pu faire apparaître qu'un nombre important de familles est concerné par un hébergement chez un tiers. Ces flux de population, autrefois ignorés, peuvent désormais être pris en compte, grâce au croisement des statistiques officielles et des données de l'école.

Passer de l'observation partagée à l'action partenariale

Convaincue que le partenariat d'observation facilite le partenariat d'action, l'APRAS a aussi vocation à porter des dispositifs développés en commun à l'issue d'un diagnostic partagé. Cette activité est portée par le pôle « action partenariale » et repose sur l'implication du directeur et des salariés des autres pôles ainsi que sur des personnes affectées à des dispositifs en particulier.

Il y a plusieurs années, une démarche de diagnostic animée par l'APRAS et s'appuyant sur le Département, la Ville de Rennes et la Caisse d'Allocations Familiales fait ainsi ressortir une carence de coordination dans les interventions de ces acteurs qui a une incidence directe sur les habitants.

Ces derniers sont de fait tenus de se déplacer en différents lieux sans qu'aucun lien ne soit établi entre les institutions. Pour y remédier, les trois acteurs décident de mettre en place un « espace social commun » dans chaque quartier rennais. Il s'agit de bâtiments hébergeant les services des trois protagonistes mais également d'autres acteurs, comme les centres sociaux. Chaque espace est doté d'un accueil commun permettant d'orienter les habitants vers les différents services, en fonction de leur situation. Mais conscients que le rapprochement physique entre les équipes des différentes institutions n'entraîne pas mécaniquement leur véritable coopération, les acteurs chargent l'APRAS de poursuivre son travail d'animation partenariale. L'association joue depuis lors un rôle de tiers facilitateur et anime les différentes instances techniques aux côtés des responsables des espaces sociaux communs. Son rôle s'étend même jusque sur le plan politique, puisqu'elle est aussi chargée d'animer les comités de pilotage.



Credit photo : Gwendal Le Flem

De manière similaire, le dispositif « Sortir ! » est né d'un diagnostic partagé piloté par l'APRAS. Pour encourager l'accès de tous à la culture et au sport, les communes et la Métropole de Rennes décident alors de joindre leurs efforts, en créant le dispositif « Sortir ! ». Mis en œuvre par les Centres Communaux d'Action Sociale ou les services des communes, le dispositif « Sortir ! » est géré par l'APRAS, qui a embauché deux personnes directement affectées au projet. L'association porte la plateforme de gestion et anime le réseau des partenaires (Villes, Métropole mais aussi plus de 700 partenaires sportifs et culturels). Grâce au travail de maillage réalisé par l'APRAS, la carte « Sortir ! » compte aujourd'hui 23 000 utilisateurs sur tout le territoire de la Métropole.

Bilan

- Meilleure connaissance du territoire.
- Diffusion d'une culture d'observation.
- Renforcement du partenariat local.
- Articulation forte entre observation et action.
- Soutien aux initiatives des habitants.

Partenaire(s)

Bailleurs sociaux

Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine

Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Métropole de Rennes Ville de Rennes

70 fournisseurs de données

Réseau de 400 associations partenaires.

Moyens

Financiers

1,9 millions d'euros (dont 700 000 euros affectés au dispositif « Sortir ! »)

Humains

12 ETP (dont 2 ETP affectés au dispositif « Sortir ! »)

Contact

LE SAUX Philippe

Directeur

Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS)

Adresse : 6 cours des Alliés
35000

Rennes
France

Tél. : 02 99 31 52 44

Courriel : contact@apras.asso.fr

Site web : www.apras.org